

## COMMUNIQUÉ



En ce 8 mars 2026, journée internationale des luttes pour les droits des femmes, la Fédération française de l'Ordre maçonnique mixte international LE DROIT HUMAIN rappelle le principe fondateur d'égalité de l'homme et de la femme et réaffirme son engagement constant en faveur des droits des femmes en France et dans le monde.

La liberté, l'égalité et la dignité humaine constituent le cœur de nos valeurs : elles impliquent la participation pleine et entière des femmes à toutes les dimensions de la société.

En France et en Europe, force est de faire des constats préoccupants : malgré des avancées législatives, les discriminations persistent, que ce soit en termes d'inégalités professionnelles et économiques, de liberté corporelle et reproductive, de sous-représentation dans les instances publiques de décision.

Les violences sexistes et sexuelles restent endémiques, les idées conservatrices basées sur la discriminations de genre gagnent du terrain et grignotent les esprits : le masculinisme, véritable idéologie offensive basée sur la régression et la revanche, s'appuie sur le puissant levier des algorithmes et des réseaux sociaux pour propager des stéréotypes genrés dangereux. Cela crée une fracture sociétale et un réel climat de violence qui favorise les passages à l'acte.

Dans son rapport annuel publié en février 2026, le Haut Commissariat à l'égalité entre les hommes et les femmes dresse un constat terrible pour notre pays : 49 % des femmes déclarent avoir subi des discriminations au travail, 84 % ont vécu au moins une situation sexiste et 21 % déclarent avoir été victimes de viol. Une femme sur cinq...

A l'échelle mondiale, en raison de conflits ou au nom d'extrémismes religieux ou de politiques réactionnaires, les droits fondamentaux et les plus élémentaires des femmes sont attaqués ou niés. Les femmes subissent des discriminations alarmantes, parfois même inscrites dans le droit pénal ou civil. Les limitations d'accès à l'éducation sont encore une réalité pour 122 millions de filles dans le monde. L'accès à la santé et le droit des femmes à disposer de leur corps sont devenus des exceptions : seuls 58 pays sur 195 autorisent l'avortement sans condition. En termes de violences faites aux femmes, rappelons cette réalité effroyable : une femme ou une fille est tuée toutes les 10 minutes dans le monde par un partenaire ou un membre de sa propre famille...

Nous, Francs-maçons de la Fédération française du DROIT HUMAIN, forts de nos principes, de nos engagements et de notre mixité originelle et fondatrice, défendons la culture de l'égalité et de l'émancipation.

Parce que la justice sociale à laquelle nous aspirons ne peut être atteinte tant que la moitié de l'humanité demeurera entravée dans ses droits, nous appelons au respect effectif des droits des femmes partout où ils sont menacés, à des politiques publiques ambitieuses luttant contre les violences et les inégalités en faveur de l'égalité et de l'autonomisation, à la défense des acquis en

matière d'égalité entre les hommes et les femmes, au soutien international des femmes dont les libertés sont restreintes ou supprimées.

Les droits des femmes ne sont pas négociables : ils sont universels, indivisibles et essentiels à la construction d'un monde plus fraternel.

Commission Droits humains et laïcité  
du Conseil National de la  
Fédération française  
de l'Ordre maçonnique mixte  
international LE DROIT HUMAIN